

Pour célébrer le 50^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale,
le service Communication interne a sollicité le témoignage
des anciens salariés de la CRAM désormais à la retraite.

Quelques-uns ont accepté de livrer leurs souvenirs professionnels,
certains de vive voix, d'autres de leur plus belle plume.

Chacun avec le désir de faire œuvre commune
pour garder vivant un pan de notre histoire.

Grand merci à tous.

Jacques Manin

Date d'entrée : 2 janvier 1951 - Date de départ : 1^{er} septembre 1991.

Entré au service des Liquidations comme liquidateur, puis responsable du secteur en 1988.

UNE PETITE RETROSPECTIVE du Service des Retraites depuis 1945 a été faite en fonction de leurs lieux successifs de travail par quatre anciens liquidateurs : Melle Dunac, Mme Roucariès, M. Arnault et M. Manin. En voici l'essentiel. Il faut citer d'abord le Service Régional des Assurances Sociales situé rue du Rempart Saint-Etienne, face à l'ancien commissariat de police, qui a subsisté jusqu'en 1948.

Le personnel (200 à 300 personnes) groupé dans de grands bureaux avec un mobilier vétuste (tables et chaises en bois) était composé essentiellement d'auxiliaires encadrés par des fonctionnaires (10 ans étaient nécessaires pour être titularisé). En 1947, pour appliquer les ordonnances de 1945, il y eut un grand embauchage de jeunes. A cette époque, les semaines de travail étaient de 45 heures, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h. A midi, c'était l'assaut des tramways pour être de retour à 14 h ! A l'entrée du Service Régional, il y avait une concierge qui était chargée de comptabiliser le retard des agents. Ces retards donnaient lieu à récupération, le samedi matin.

Le travail consistait au report des cotisations sur les fiches comptables des assurés (au porte-plume, le stylo à bille n'existant pas encore !) et à l'attribution d'allocations temporaires pour les personnes âgées n'ayant pas cotisé. A signaler que les retraites résultant des cotisations versées depuis 1930 (au régime des Retraites Ouvrières et Paysannes) étaient accordées par la Caisse Vieillesse, surnommée la 548 V, située, 3 rue du Poids-de-l'Huile. En 1948, le

personnel auxiliaire est éclaté dans les divers organismes de Sécurité Sociale en fonction de leur compétence. Les fonctionnaires restent rue du Rempart Saint-Etienne où est créée la Direction Régionale de la Sécurité Sociale.

La Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse, 3 rue du Poids-de-l'Huile à Toulouse, prend alors en charge les prestations vieillesse servies précédemment par le Service Régional des Assurances Sociales et également la mise à jour du compte des assurés. Les locaux n'étant pas suffisants pour faire face à ces nouvelles attributions, une annexe est ouverte Rue des 36 Ponts. Les locaux du siège, 3 rue du Poids-de-l'Huile, sont situés dans une maison bourgeoise. Les divers services sont disséminés dans les différentes pièces des appartements. Au 1^{er} étage, se situe l'accueil du public, petite salle composée d'une banque derrière laquelle trônent toujours les deux mêmes techniciennes plus ou moins aimables. A signaler que c'est le seul guichet de renseignements pour l'ensemble de la région. Les locaux de l'annexe, Rue des 36 Ponts, occupent le rez-de-chaussée de l'immeuble de l'INSEE. Sont regroupés à l'annexe, le Service pré-liquidation, la mécanographie (avec l'atelier des perforatrices et celui des machines pour traiter les cartes perforées) le Service Comptes-Individuels avec, les fichiers comptables et les déclarations nominatives des employeurs sur lesquelles sont effectuées d'incessantes recherches du fait qu'à cette époque les comptes étaient incomplets.

Cinq cents à six cents personnes constituent le personnel de la Caisse, les horaires de travail se situent toujours de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Le personnel rentre chez lui entre midi et 14 h, ce qui donne très peu de temps pour manger. Petit à petit, le Service des Liquidations s'organise : une formation s'occupe des pensions, une autre formation est chargée des allocations. Le calcul des retraites se fait à la main, à l'aide d'une machine à calculer sur bande ; le calcul d'une pension prend en moyenne 20 minutes et les sources d'erreurs sont nombreuses. La formation des liquidateurs se fait par parrainage : un ancien instruit

un nouveau. La législation est très complexe notamment en ce qui concerne les coordinations avec les autres régimes. Avec l'application des ordonnances de 1945, le personnel des Organismes de Sécurité Sociale obtient une convention collective dont la classification des emplois permet à un certain nombre d'agents (notamment les liquidateurs) d'obtenir une augmentation de salaire. Nous assistons également, d'une part, à la mise en place au sein de la Caisse d'un Conseil d'Administration et d'une commission paritaire, d'autre part, à l'organisation d'élections des Délégués du Personnel et du Comité d'Entreprise. Entre 1952 et 1954, après regroupement des formations pension et allocation, les liquidateurs obtiennent, dès qu'ils sont reconnus aptes à traiter toutes les catégories de dossiers, la qualité de polyvalents prévue par la Convention Collective. Fin 1956 la loi du 16/07/56 instituant le FNS nécessite la création, rue du Poids-de-l'Huile, d'un service spécifique pour traiter un nombre important de demandes d'allocation supplémentaire déposées par les retraités. Cette nouvelle formation, constituée d'agents pris dans les différents services de l'organisme, disparaîtra fin 1957, après résorption du stock. Le traitement des allocations supplémentaires sera alors confié au Service des Liquidations. Fin 1957, le Service des Liquidations hérite d'un mobilier neuf (couleur verte) plus conforme au travail des liquidateurs et qui leur facilite la gestion individuelle des dossiers (deux grands bureaux juxtaposés, séparés par une tablette, le tout composé de nombreux tiroirs et de rayonnages pour le classement des imprimés). Les chaises en bois sont remplacées par des chaises tournantes.

Nous arrivons enfin à Août 1958, mois de l'installation au 17ter, boulevard Lascrosses. Le 17 ter, boulevard Lascrosses est un immeuble tout neuf, réunissant le siège et l'annexe, qui compte trois étages. A la place de la Cité Administrative actuelle, il existait un grand terrain vague. Tous les liquidateurs sont réunis dans une grande salle au 1^{er} étage, avec le nouveau mobilier et un téléphone pour deux (interdiction d'appeler l'extérieur). Les contrôleurs qui dépendent

toujours du chef de service des Liquidations, sont tous regroupés dans un bureau proche des Liquidations. Les décompteurs héritent de machines facturières sophistiquées qui permettent le calcul des pensions et rétablissement des notifications : dans une journée chaque décompteur traite 11 à 15 dossiers. L'accueil des assurés ne se fait qu'à Toulouse : il est organisé d'une façon plus conviviale. Ce n'est qu'en avril 1961 que nous assistons à l'ouverture des premières permanences de renseignements dans l'Aveyron, département que nous venions d'hériter de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse de Montpellier, suite au remodelage des régions. Des tournées assurées par des liquidateurs-hommes sont effectuées régulièrement à Saint-Affrique, Millau, Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville. A partir d'avril 1962 ces permanences de renseignements sont étendues à tous les départements et les liquidateurs femmes sont autorisés à postuler à ces postes de permanents. Viendra ensuite en 1983 l'installation dans chaque chef-lieu de département d'une agence qui reçoit le public dans les mêmes conditions qu'à Toulouse. Le travail des liquidateurs s'améliore considérablement ainsi que les délais de liquidations. Le compte national créé à Tours évite aux techniciens les enquêtes longues adressées aux différentes Caisses «vieillesse» détentrices des cotisations versées par les futurs retraités.

La Caisse se dote d'une chaîne informatique de liquidation de retraite qui donne entière satisfaction mais qu'il faut abandonner avec regret en 1979/1980 pour prendre les chaînes informatiques nationales. Du porte-plume en 1945, nous passons au terminal de l'ordinateur. De 20 minutes nécessaires au calcul d'une pension, nous arrivons à quelques secondes. En ce qui concerne la formation des liquidateurs, celle-ci continue à s'effectuer par parrainage (un ancien avec un nouveau) jusqu'en 1968 où il est constaté un manque important de liquidateurs et un accroissement des demandes de retraite. C'est alors que sont mises en place des sessions de formation de liquidateurs (stage de 6 à 9 mois concernant une dizaine d'employés). La gestion des dossiers évolue. On passe de la responsabilisation d'un portefeuille de

dossiers par liquidateur au traitement en groupe. On passe de l'attribution des dossiers en fonction de l'ordre alphabétique et du groupe de paiement, à l'affectation par département de résidence.

Jusqu'en 1963, les horaires sont toujours très stricts : 8 h 12 h et 14 h 18 h 45 (on signe une feuille d'émargement chez le chef de service à 8 h et à 14 h). Avec la surélévation de l'immeuble de deux nouveaux étages, une cantine a pu être installée en octobre 1963 au 3^{ème} étage, ce qui permet au personnel de bénéficier à partir de ce moment-là d'horaires plus conformes aux exigences de la vie moderne et notamment une sortie moins tardive le soir.

Les relations des liquidateurs avec les directions successives n'ont pas toujours été au «beau fixe». Des mouvements de grève sont intervenus à plusieurs reprises, tant Rue du Poids-de-l'Huile qu'au Boulevard Lascrosses, motivés soit pour la défense ou l'augmentation du coefficient de liquidateur, soit pour des problèmes touchant à la réorganisation du service. En conclusion : depuis 1945, le Service des Liquidations a connu une évolution considérable tant au point de vue outils et conditions de travail que relation avec le public-. On ne peut terminer cette évocation sans avoir une pensée pour les responsables disparues qui ont traversé depuis 1945 la vie de ce service, à savoir : Melle Guerry, Melle Sans, Melle Colomiès.

Henri PONS

Date d'entrée : 1^{er} septembre 1959 - Date de départ : 1^{er} avril 1991.
Contrôleur de Sécurité au service Prévention.

LE 1^{er} SEPTEMBRE 1959, nous faisons notre entrée au Service Prévention de la Caisse Régionale, Monsieur Polaud-Bayard qui plus tard prendra la direction du Service en tant qu'Ingénieur Conseil en Chef, et moi-même, comme contrôleur de service. Modestes bureaux dans des locaux exigus, tristes, meublés de simples tables et chaises de bois. Contre les murs, des rayonnages de classement ne permettant pas de mouvements brusques ou, gare aux bosses et aux coupures. Mais quelle ambiance ! Quel esprit d'équipe ! Les anciens, toujours présents et disponibles pour faciliter notre tâche sous l'autorité d'un directeur très sensible à nos problèmes, nous engageant à nous investir pour une noble cause, ce que nous faisons. Et quel service administratif ! Toujours dévoué, à qui nous demandions beaucoup et qui savait, avec le sourire, répondre à nos attentes.

Etre «préventeur» est une tâche difficile dont les résultats se font attendre des mois et même des années, avec la nécessité d'une remise en cause permanente de nos connaissances afin de répondre, au mieux, à ceux qui font appel à nous ou, tout simplement, pour faire notre travail. Vite projeté dans le milieu industriel, que je pensais bien connaître, je fus confronté à une première mésaventure. Dans une entreprise, après les présentations d'usage, me voici poursuivi autour d'un établi par un employeur hurlant et gesticulant car pour lui, Sécurité Sociale signifiait paiement de cotisations, tracasseries administratives. Heureusement attirés par les éclats de voix, son épouse et son fils s'interposent. Après

une longue explication nous eûmes, par la suite, d'excellentes relations. Une autre fois, j'informe un industriel tout heureux de me montrer une installation électrique entièrement refaite; qu'elle n'est pas réglementaire et l'engage à la faire refaire. Heureusement, notre rapport sera un élément décisif supplémentaire pour son action en justice contre l'installateur. Mais quelle satisfaction lorsqu'après un travail de plusieurs années en collaboration avec d'autres organismes (inspection du travail et médecine du travail) chambre syndicale d'employeurs, artisans, syndicats, nous obtenons de spectaculaires résultats en modifiant un type de machine sur laquelle survenaient de nombreux accidents du travail avec amputation. Grâce aux bonnes relations avec les industriels qui financent le projet et le savoir-faire des artisans locaux qui le réaliseront, le nombre d'accidents sera réduit pour ne pas dire inexistant. Alors qu'est résolu l'aspect «technique», nous voici confrontés à de nouvelles difficultés : refus des machinistes de travailler sur ce matériel entraînant de notre part une intervention auprès des salariés pour une meilleure compréhension du poste de travail. Actuellement, aucun salarié ne voudrait travailler sur des anciennes machines et les constructeurs s'inspirèrent de ces réalisations pour modifier leur fabrication.

Notre objectif : nous faire reconnaître et une meilleure efficacité. L'Amicale des contrôleurs de sécurité née le 24 avril 1965 permet des échanges fructueux avec nos collègues des autres régions et fait prendre conscience de nos difficultés aux organismes de tutelle. Aujourd'hui, des contacts se sont établis avec d'autres organismes chargés de la sécurité dans des pays étrangers.

C'est à force de persévérance d'étude de comportement de l'homme au travail, d'intervention auprès des responsables, d'une expérience acquise aux cours des années que nous avons pu améliorer nos relations avec ceux qui de près ou de loin, sont sensibles aux problèmes de sécurité et conditions de travail. D'indésirables, nous sommes devenus des partenaires mettant nos connaissances à la disposition des intéressés.

Témoignages – Henri Pons

Les années passent à vouloir bien faire. Après avoir fêté des départs à la retraite, voici mon tour. Alors que le service remplit caisses et bacs pour aménager dans les nouveaux locaux du Mirail, je vide mon bureau et laisse place nette à mon successeur.

Louise ROUCARIÈS

Date d'entrée : 1^{er} octobre 1947 - Date de départ : 29 juin 1983.

A travaillé essentiellement au service des Liquidations. Nommée cadre en 1981.

*J*E VOUS APPORTE mon témoignage à double titre : d'une part en tant qu'ancien délégué CGT représentant le personnel durant de nombreuses années et, d'autre part, en ma qualité d'employée auprès de la Direction Régionale, lorsque les ordonnances d'octobre 1945 ont été mises en place en 1948. Evoquer les souvenirs ayant trait à mon activité dans un organisme de Sécurité, Sociale ne peut se faire sans émotion et sans passion et cela du fait que cette grande Institution est très contestée et va, dans les prochaines années subir des modifications importantes. Les souvenirs que je peux évoquer seront, compte tenu du recul que je peux avoir après les cinquante ans écoulés, des réflexions d'ordre général et personnelles.

Les employés auxiliaires de la Direction Régionale des Assurances Sociales, rue du Rempart Saint-Etienne, furent répartis, en 1948, dans les organismes de Sécurité Sociale nouvellement créés en application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 instituant au lendemain de la deuxième guerre mondiale un système de Sécurité Société avec quatre grandes branches : vieillesse, maladie, invalidité, URSSAF. Certains des employés venant de la DR, eux-mêmes déjà syndiqués auprès de cet organisme, s'employèrent aussitôt à implanter les syndicats et mettre en place les structures nécessaires à leur fonctionnement. Les locaux des syndicats étaient sous les toits. 3 rue du Poids-de-l'Huile, à Toulouse.

A ce moment-là, eurent lieu les élections ouvertes à tous les salariés du Régime Général pour élire les nouveaux administrateurs qui vont

constituer les premiers conseils d'administration. La représentation était proportionnelle et non paritaire comme aujourd'hui : administrateurs des salariés, administrateurs du patronat - un siège était réservé pour représenter le personnel avec voix délibérative - qui élisaient le président du Conseil d'Administration. Les élections internes à la CRAM permirent d'élire délégués du personnel et délégués du Comité d'Entreprise avec la mise en place du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Dès le début, les problèmes sont débattus entre les délégués du personnel et la Direction - faire appliquer la grille, des coefficients de la façon la plus juste et définir auparavant les valeurs techniques à développer pour chaque poste de travail - problème toujours d'actualité : la dernière classification ayant généré de nombreux litiges non réglés à ce jour - l'attribution de l'article 35 fut dans le passé un problème assez aigu puisqu'il concerne le salaire alloué à un agent occupant des fonctions sur un poste dont le coefficient est plus élevé, ceci durant une absence déterminée (maladie, congé maternité).

Une des grandes revendications qui a mobilisé souvent le personnel et les syndicats, fut la situation au Service des Liquidations où il y eut de grandes avancées grâce à de nombreux mouvements revendicatifs des liquidateurs. Dans le cadre du CE, l'activité ne fut pas moindre : mise en place d'un système de prêt à l'habitat en 1953 avec l'aide de la CPPOSS qui avança les capitaux. Le CE attribua aux agents désireux d'accéder à la propriété des prêts remboursables sur un long terme avec un pourcentage très peu élevé. Il y eut plus tard le 1% versé et prêté par l'employeur.

Je note, au passage, avec regret, la disparition de la CPPOSS qui gérait notre régime de prévoyance. L'accord du 24/12/93 entre l'UCANSS et la CGC, la CFDT et la CFTC a défini les conditions de reprise des droits par l'ARRCO et l'AGIRC. Les cadres de courte durée ont eu une grande partie de leur retraite non revalorisable, ce qui est un

net recul des avantages acquis. Les futurs retraités ne sont pas mieux protégés puisque leurs retraites seront inférieures à celles qu'ils auraient eues auprès de la CPPOSS. Il y a beaucoup de travail et de vigilance pour préserver les droits des actifs et des retraités puisque prochainement, il sera beaucoup question, au niveau gouvernemental, du devenir de la Sécurité Sociale.

J'ai connu depuis la mise en place en 1948 une évolution qui a porté d'abord sur l'augmentation constante du personnel et la mise en place en permanence de moyens de travail de plus en plus modernes, efficaces et performants. Durant la période de 1945 à 1979, les recettes dépassant les dépenses, des missions de plus en plus coûteuses furent confiées aux organismes de Sécurité Sociale (aides, financement aux régimes en difficultés : agricole, minier, etc.). Mais dès qu'apparurent les signes de ralentissement de la croissance, en 1979 environ, les équilibres n'en furent plus garantis, et les jours passant, les médias n'ont cessé de critiquer la gestion, aussi complexe que le budget de l'Etat. L'évolution que je vais évoquer fait partie de mes souvenirs puisque j'ai vécu de 1945 à nos jours, ces heures de changement important. Certains de ces changements sont bons, d'autres plus contestables.

En 1948 (mise en place des ordonnances de 1945), les agents recrutés par la Direction Régionale furent reclassés dans les Caisses nouvellement créées qui étaient chargées de gérer l'assurance vieillesse, maladie, invalidité, accidents du travail et contrôle médical. Ces établissements privés gérant les fonds de l'Etat étaient administrés par un Conseil d'Administration ; les membres étaient élus par région par les salariés du régime général auprès de ce Conseil d'Administration. Un siège était donné à un représentant du personnel. A ce jour, plus d'élections. Premier grand changement : les membres du Conseil d'Administration sont désignés, le poste tenu par le représentant du personnel a été supprimé. Le nombre des agents des Caisses est allé en progressant ce qui a motivé les changements de locaux au centre ville de 1948 à 1958. Lorsque nous fûmes à l'étroit,

on construisit un immeuble boulevard Armand Duportal, occupé de 1958 à 1992. Bonnes conditions de travail. Nécessité en 1967 de construire un étage de plus.

Mon observation première qui touche ma sensibilité, qui soulève mon indignation et que je supporte mal, ce sont les attaques constantes concernant le déficit du budget de la Sécurité Sociale. Les causes de ce déficit ne sont pas suffisamment explicitées auprès du grand public. Tout d'abord, le nombre de chômeurs non cotisants grève lourdement le budget, le nombre de bénéficiaires de la couverture sociale étant toujours aussi nombreux. Puis l'exonération de l'Etat pour certains salariés est non remboursée. Viennent ensuite les transferts de sommes importantes aidant les autres régimes déficitaires (régime agricole, minier, etc.). Certains employeurs ne payent pas les cotisations sociales et font une forme de chantage à la suppression de l'emploi. Enfin le paiement par la Sécurité Sociale du RMI pour le compte de l'Etat : pour assurer cette charge qui n'est remboursée que tous les trois mois, la Sécurité Sociale doit emprunter des sommes élevées à la Caisse des Dépôts et Consignation et payer des agios. Et cette liste n'est pas exhaustive... Reste que les salariés et les retraités éprouvent un sentiment de culpabilité et que les prestations sont de plus en plus diminuées.

J'ajoute, d'autre part, que pour rééquilibrer les comptes ou essayer, les règles d'attribution d'une pension vieillesse ont été considérablement plus restrictives ; les budgets des diverses Caisses sont autonomes et ne peuvent jouer le rôle des vases communicants. Ainsi le budget de la CAF, non déficitaire, ne peut aider les autres régimes plus sollicités (maladie ou vieillesse). Toutes ces réformes en profondeur modifient le rôle défini par les législateurs de l'époque, après la deuxième guerre mondiale. Personnellement, je suis contre les abus mais je souhaite que chacun puisse se soigner et obtenir une retraite digne du travail qu'il a fait pour la communauté où il vit.

La Sécurité Sociale constitua un creuset pour le mouvement syndical qui a été et est très actif dans les divers organismes sociaux œuvrant auprès des CE, délégation du personnel, comité d'hygiène et de sécurité. Il y a eu des mouvements contestataires parfois d'envergure nationale ou plus locale même catégorielle. Je rappelle, au passage, le grand mouvement de 1968 où notre Directeur de l'époque, Monsieur Descours fut très présent, nous soutenant dans nos actions syndicales.

Concernant plus particulièrement le Service des Liquidations que j'ai quitté en 1983 en contrat de solidarité : notre rôle de charnière entre l'assuré et son dossier de demande de retraite était très intéressant tant les cas étaient divers et les situations à la limite des droits (quinze ans étaient exigibles pour ouvrir droit à une pension). Nous nous sentions des âmes de chercheurs pour retrouver une ancienne fiche comptable, des employeurs disparus, des situations très diverses. A ce propos, les lignes téléphoniques directes avec tous les organismes de liaison furent une petite révolution. C'était une époque «artisanale» où l'intervention humaine avait des conséquences considérables sur la vie des gens. Chaque liquidateur avait la conscience aiguë de ne pas léser le salarié en âge de prendre sa retraite.

Ginette TARRISSE

Date d'entrée : 1^{er} octobre 1955 - Date de départ : 1^{er} juillet 1992.
Embauchée comme assistante sociale à la CRAM de Montpellier, puis de Toulouse.
Responsable régionale en 1967.

IL S'AGIT DE PORTER UN REGARD sur ce qu'il est convenu d'appeler «l'histoire du Service Social de la CRAM Midi-Pyrénées» depuis sa création en 1948. Après trois ans de cessation d'activité professionnelle et de rupture avec le milieu professionnel et donc une prise de distance, essayant de discerner les évolutions qui se sont produites au Service Social de la CRAM Midi-Pyrénées jusqu'en 1992, je suis amenée à la constatation que quelle qu'ait été l'époque ou la période considérée, la société générant des situations difficiles à vivre pour certaines catégories de population, les intervenants sociaux, placés en situation d'améliorer ces conditions, se sont mobilisés avec la conviction d'agir sur les conséquences et dans la mesure du possible sur les causes de ces effets négatifs pour les individus.

Dès l'origine, le Service Social des caisses est prévu officiellement par les textes. Pour mémoire : ordonnance du 4 octobre 1945 - existence du Service Social, sa régionalisation, son règlement intérieur - décret du 12/5/60 : regroupement des activités pour les assurés et les retraités - circulaire CNAM-TS du 23/9/77 : doctrine du Service Social et suites. Il se trouve dans une situation de type éclaté : organisé par la CRAM détaché dans les CPAM, financé et orienté par les organismes nationaux.

S'il est étroitement lié au développement de l'Institution : appartenance et intégration à l'Institution, participation aux missions de l'organisme, actions auprès des populations atteintes par des risques couverts par la Sécurité Sociale, il est aussi lié à l'histoire du Service

Social et à celle du champ social en France par la pratique d'un métier confronté à des pratiques identiques exercées par d'autres dans un même champ d'action, à des changements successifs d'approche induits dans la formation initiale et la formation en cours d'emploi, en relation avec les évolutions des sciences humaines et sociales. Ceci concerne naturellement, la région Midi-Pyrénées.

De quelles demandes le Service Social a-t-il été saisi ? Diverses problématiques se sont produites par des demandes directes de la population ou par des demandes d'interventions estimées nécessaires par l'Institution. Préalablement à 1967, les missions à l'origine beaucoup plus médico-sociales que sociales : prévention et lutte contre les fléaux sociaux, lutte contre la mortalité infantile, s'orientent progressivement vers des missions plus centrées vers l'Institution : rôle vis-à-vis des accidentés graves, malades gravement atteints, invalides, enfants inadaptés, personnes âgées, candidats au reclassement professionnel. Au cours des années 1970, priorité est donnée aux besoins de ces mêmes catégories d'assurés sociaux «qui requièrent plus particulièrement l'attention de la Sécurité Sociale». L'orientation vers la spécialisation se confirme tant au niveau des populations ciblées qu'en terme d'exigence professionnelle : «approfondissement de l'action, information des caisses sur les besoins des assurés sociaux, participation à l'élaboration et à la réalisation de la politique des Caisses».

A partir de 1980, le Service Social se trouve confronté à des éléments nouveaux liés aux évolutions de l'environnement politique, économique et social : modifications des données démographiques et sociologiques ; en effet, on assiste à une évolution des comportements, valeur attribuée au travail, travail des femmes, changement de la notion de la famille (généralisation de la famille réduite, isolement des personnes âgées) vieillissement de la population, etc. : crise économique avec ses conséquences : augmentation du chômage, baisse des revenus individuels et des ressources collectives qui se traduisent par un accroissement des

demandes d'aides et par des sollicitations des nouvelles structures mises en place pour coordonner et gérer les actions en faveur de situations dites «précaires» : décentralisation de l'action sociale et de la santé, avec une nouvelle répartition des responsabilités et la mise en œuvre d'une coordination des diverses institutions à l'échelon local afin d'adapter au mieux, par une action complémentaire, les efforts entrepris en direction des besoins réels et prioritaires.

Des problèmes sociaux et les conséquences qui en découlent iront en s'amplifiant pour aboutir vers 1990 à un accroissement important du chômage et des situations d'exclusion sociale, de pauvreté et de précarité et difficultés d'accès aux soins avec l'apparition des «sans domicile fixe» (ce vocabulaire, qui n'était guère utilisé à l'époque par les travailleurs sociaux, n'avait pas encore cours dans l'Administration) et à l'accroissement des problèmes de la dépendance. Parallèlement, il apparaît une évolution des mentalités dans l'exigence de la qualité de vie, du respect des droits, de la recherche de solidarité, etc.

Les réponses. Malgré des différences de dénomination ou de degrés d'investissement, les réponses du Service Social obéissent à certaines constantes que l'on retrouve aux différentes étapes, les constantes perdurent à travers une pratique spécifique. Cette pratique consiste à intervenir sur les dysfonctionnements de chacun des éléments qui constitue l'individu et son environnement ou «transversalité» et à rechercher une synthèse de toutes les composantes de la personne en vue d'une action globale. Cette pratique s'appuie sur une technicité qui doit intégrer la compétence, l'évaluation, la prospective et l'anticipation et sur des valeurs qui donnent sens à son action notamment «développer chez la personne sa capacité à être sujet, reconnaître l'acte humain doué de signification à travers des échanges, considérer les incidences économiques de telle sorte qu'elles ne puissent déboucher systématiquement sur des solutions préfabriquées».

Les formes d'action se traduisaient à l'origine par des «tâches» qui revêtaient un caractère passager. C'était l'ère des «enquêtes sociales» et des «liaisons» sans grande portée sociale, prises alors par les services administratifs pour des attributions diverses alors que les assistantes sociales aspiraient à réaliser «l'aide psycho-sociale individualisée».

Cette «action de suite» néanmoins qui visait l'approfondissement des cas et la continuité de l'action a finalement émergé. Apparaissent alors de nouveaux termes : entretiens, dossier social, fiche d'évaluation, analyse des cas, rapport social, etc. D'une fonction d'exécution et réalisation des tâches, on passe à la fixation d'objectifs. Lorsque les difficultés rencontrées par les personnes apparaissent répétitives dans un secteur géographique donné ou pour des catégories de population, l'action individuelle insuffisante, doit être complétée par des formes de travail social de groupe ou de communauté. Exemple : développer des capacités et potentialités des personnes handicapées par le moyen du groupe, participer au développement social de quartier, etc. Des travaux d'étude et de recherche ont été indispensables pour mieux appréhender les besoins notamment des personnes âgées et l'analyse des actions (y aurait-il une fatalité pour le Service Social à être voué à l'empirisme et n'y avait-il pas un intérêt pour l'Institution à obtenir une pertinence dans les interventions et donc une plus grande efficacité ?) Les changements cités en matière d'action sociale dès les années 1980 ont incité à une ouverture sur l'extérieur. Ce fut le temps des concertations et des contrats avec de nombreux partenaires (instances gérontologiques et CODERPA. instance de coordination des aides financières, COTOREP dans le cadre de la réinsertion professionnelle. Agrément en tant que service instructeur. RM1, prévention et accompagnement de la dépendance, circonscriptions du travail social, etc.)

C'est avec l'amplification des problèmes sociaux à partir des années 1988/1990 et le développement de nouvelles technologies qu'apparaissait incontournable l'accès à la méthodologie de projet et à

l'expertise sociale pour faire face par des réponses adaptées : projets de terrain contractualisés et évaluables. Les réponses qui se limitaient pratiquement aux domaines de l'action sanitaire et sociale des Caisses et du reclassement professionnel dans les années 1950/1960 se sont étendues aux difficultés graves rencontrées par les populations relevant de la Sécurité Sociale. Des choix ont été faits ensuite, selon certains pôles d'activité comme par exemple des recherches d'alternatives au processus classique de la réinsertion professionnelle si l'on voulait aboutir à des résultats concrets, des actions de soutien à domicile en vue de la réalisation du maintien à domicile, des actions de prévention de la crise de la mise à la retraite, des actions auprès de personnes atteintes par le grand âge (isolement, personnes à charge), des actions d'information : pour se centrer insensiblement sur quelques missions telles l'insertion sociale par la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, le développement des conditions nécessaires à la santé pour un accès aux soins et droit à la santé, la prévention et le traitement de la dépendance, l'insertion professionnelle.

En conclusion, le Service Social de la CRAM Midi-Pyrénées, comme déjà dit pour toute profession sociale, se situant entre les missions d'une Institution et le rapport éthique et de proximité aux usagers, a cheminé avec pour préoccupation constante : l'opérationnalisation de sa spécificité négociée dans l'organisation CRAM pour répondre aux diverses évolutions qui s'imposent aux populations. A cet effet, il a dû non seulement se structurer et se développer dans son organisation et ses activités mais à partir d'un travail sur lui-même, par la réflexion, la concertation et l'échange selon des formes «transversales» faisant appel à la responsabilisation et à la créativité - définir son identité en vue de tout partenariat, transformer et aménager sa pratique d'action sociale pour un meilleur service à rendre aux clients, fournir des informations fiables (recensement et traitement des données) pour un apport à certaines décisions de politique sociale.

Témoignages – Geneviève Tarrisse

Evoquer cette portion d'histoire qu'a été celle du Service Social, au sein de l'histoire de la CRAM Midi-Pyrénées, conduit à se confronter au double phénomène du mouvement et de l'appartenance et me renvoie, quelque part, à une phrase d'Erik Orsenna relevée dans son roman «Grand Amour» paru en 1993 (relatant son passage à l'Elysée) : «Rien ne vaut d'habiter un ventre et toute histoire grande ou minuscule est une mère du monde».

Serge VILA MIR

Date d'entrée : 19 janvier 1943 - Date de départ : 1^{er} octobre 1979.

A effectué la majeure partie de sa carrière aux Services généraux,
et l'a terminée comme responsable du service.

JE TIENS A RENDRE HOMMAGE à un employé de la Caisse Vieillesse, Invalidité, Décès de la région toulousaine puis de la Caisse Régionale des Vieux Travailleurs Salaries, enfin de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale de 1933 à 1954. Il s'agit de notre camarade Sylvain Dauriac, un syndicaliste, un mutualiste, un patriote hors pair, un humaniste.

Né le 4 juillet 1894 à Aurignac après une carrière militaire, il entre à la Caisse Vieillesse, Invalidité, Décès de la région toulousaine. Nommé commis le 1^{er} octobre 1936, puis caissier le 1^{er} janvier 1937 jusqu'à son arrestation, puis déportation. Résistant de la première heure, il fut arrêté le 24 février 1944 par la Gestapo, puis envoyé au camp de Royallieu le 1^{er} avril. Le 27 avril, il est dirigé vers Compiègne puis départ pour Auschwitz, Birkenau, pour être déporté le 1^{er} octobre 1944 à Buckenwald jusqu'au 26 avril 1945, date de sa libération.

Je ne puis en si peu de mots vous décrire en détail tout ce dont il a souffert : brimades, vexations, actes de sauvagerie et de cruauté. Sans vivres, couverts de poux, gardés par des SS de plus en plus hargneux et énervés, les déportés tombaient de fatigue et de faim, lorsqu'ils n'étaient pas abattus impitoyablement dès le plus léger signe de fatigue... Retenons son numéro de tatoué : 185 380. Rapatrié le 17 mai 1945, nous sommes allés, quelques collègues de la Caisse, l'accueillir avec sa famille à la gare Matabiau. Amaigri (il avait perdu 44 kilos) nous avons eu peine à le reconnaître. Moment d'émotion, de pleurs mais de joie

aussi. Sa convalescence dura six mois et il fut réintégré à la Caisse le 1^{er} décembre 1945. Il y resta jusqu'au 11 novembre 1946, date de sa mutation à la Caisse Régionale de la Sécurité Sociale. Il prit sa retraite largement méritée 1^{er} août 1954 et décéda le 12 décembre 1969.

Nous fûmes quelques-uns à l'accompagner, lui et sa famille. Ses qualités de cœur n'avaient d'égales que ses qualités d'esprit : sa droiture, son sens de l'honneur, sa bienveillance, son humanisme étaient légendaires. Elles faisaient de lui une personnalité indiscutable dans bien des milieux où on reconnaissait avec son intégrité, son autorité morale. Un exemple pour beaucoup.

En ce qui concerne particulièrement la Caisse, il fut un grand syndicaliste à l'écoute de toutes et de tous. Il fut, avec d'autres, l'auteur de la scission (en 1947) avec la CGT. Il fut à l'origine de la Convention Collective Nationale des Employés et Cadres de la Sécurité Sociale. Co-fondateur de la Caisse de Prévoyance du Personnel des Organismes Sociaux et Similaires (CPPOSS) dont il fut administrateur pendant des années. Co-fondateur également en 1947 de la Société Mutualiste du Personnel des Organismes Sociaux de la Haute-Garonne aujourd'hui MPOSS. Enfin administrateur de la CPAM de la CRAM ainsi qu'aux hôpitaux de Saint-Gaudens et de Luchon. Sylvain Dauriac reste et restera une grande figure de notre Caisse pour laquelle il donna beaucoup. J'oubliais qu'il a été décoré, parmi d'autres distinctions, de la Grand Croix de la Légion d'Honneur. Une référence.